

# RÈGLEMENT À LA COURSE D'OBSTACLES DES JEUX DU VAL-DE-MARNE

**Dimanche 3 juin :**

Parc interdépartemental des sports de Choisy

## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR – DATE, LIEU ET HORAIRES

La manifestation est organisée par le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre de la 52<sup>e</sup> édition des Jeux sportifs du Val-de-Marne.

La course d'obstacles, Val'dingo 94, se déroulera le dimanche 3 juin 2018 au parc interdépartemental des sports de Choisy Paris/Val-de-Marne – Plaine sud – Chemin des bœufs à Créteil.

Le premier départ aura lieu à 10h, puis toutes les 15 minutes jusqu'à 15h pour le dernier départ du 9,4km et 16h pour le dernier départ des 2 et 5km. Toutes les courses sont gratuites.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET RETRAIT DES BRACELETS

En ligne sur [www.valdemarne.fr/jeux](http://www.valdemarne.fr/jeux), par mail en renvoyant le bulletin au verso à [sds@valdemarne.fr](mailto:sds@valdemarne.fr) ou sur place, dans la limite des places disponibles. Le nombre de participants est limité à 2 400 personnes pour l'ensemble des courses.

Les bracelets permettant de participer aux courses seront disponibles le dimanche 3 juin au stand Inscription, situé dans le village associatif.

Le retrait des bracelets est soumis à la présentation de sa pièce d'identité.

## ARTICLE 3 : DÉPART

La course d'obstacles Val'dingo 94 est un événement qui combine une dimension sportive et la réalisation de défis (force, agilité, équilibre, énigmes). Le 1<sup>er</sup> parcours de 2 km comporte une dizaine d'obstacles. A l'issue de celui-ci, vous pourrez arrêter ou poursuivre et parcourir ainsi 5 km et franchir une nouvelle dizaine d'obstacles.

Ces deux premiers circuits sont accessibles dès l'âge de 8 ans révolus le jour de la course. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent (une autorisation parentale devra être renseignée sur place). Un adulte ne peut accompagner que deux enfants.

La Val'dingo 94 est un parcours de 9,4 km jalonné de plus 30 obstacles. Elle est ouverte dès 16 ans. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent (une autorisation parentale devra être renseignée sur place). Un adulte ne peut accompagner que deux enfants.

Il est obligatoire d'arriver 45 min avant le départ de votre vague afin d'effectuer les dernières formalités d'inscription et l'échauffement. En cas de retard, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'horaire de départ de votre course ou d'annuler votre participation si tous les créneaux sont complets.

Les courses peuvent se faire en marchant ou en courant. Aucun classement ne sera établi et aucun obstacle n'est obligatoire.

Les trois circuits ont un départ unique et se feront par vague de 100 personnes maximum après avoir effectué un échauffement en commun et en musique. Une consigne est à disposition au sein du village associatif pour y déposer les effets personnels pendant le temps de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants à chacune des courses devront porter des baskets le jour J. Ils engagent leur responsabilité en cas d'accident.

Ils s'assureront d'être en capacité de franchir ou non un obstacle. S'ils le souhaitent, ils peuvent contourner l'obstacle et poursuivre la course. Ils peuvent aussi à tout moment décider d'arrêter la course, en prenant garde à ne pas gêner les autres participants et à avertir un contrôleur. En s'inscrivant à la Val'dingo 94 de 9,4 km, les coureurs reconnaissent savoir nager au moins 50 mètres.

Un Challenge du plus grand nombre de participants est organisé. En vous inscrivant, vous ferez gagner des points à votre comité sportif départemental et à votre club en fonction de votre discipline (si vous êtes licenciés) et à votre Ville en fonction de votre lieu d'habitation.

## ARTICLE 5 : ANNULATION ET MODIFICATION DE LA COURSE

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure et de modifier le parcours ou les horaires pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

## ARTICLE 6 : PORT DU BRACELET

Seuls les porteurs des bracelets peuvent accéder aux obstacles. La couleur de chaque bracelet définit le parcours et les obstacles pouvant être franchis.

Il est formellement interdit aux accompagnateurs de tester les obstacles, sauf s'ils sont inscrits au titre de participants. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. Des attitudes élémentaires de civisme sont attendues : ramasser les déchets, ne pas jeter les siens, respecter les autres participants, etc.

## ARTICLE 7 : CONTRÔLEURS

Sur le parcours des contrôleurs seront placés afin de veiller au respect du règlement. Un panneau explicatif de l'obstacle devra être lu avant de « réaliser » l'obstacle et les consignes de sécurité devront être suivies.

## ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

Deux ravitaillements sont organisés un sur le 5km et un sur le 9,4 km.

## ARTICLE 9 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une protection sanitaire sera présente sur l'ensemble du parcours ainsi qu'un médecin.

## ARTICLE 10 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour les participants de la 52<sup>e</sup> édition des Jeux sportifs du Val-de-Marne.

## ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Val'dingo 94 pour la durée prévue par la loi.